

Création d'une formation de niveau 5

« Chargé de médiation sociale »

Un secteur qui se structure et se professionnalise

- Depuis plus de 40 ans, la médiation sociale s'est enracinée dans le paysage institutionnel, devenant un acteur incontournable sur les territoires.
- Pour répondre aux attentes, le secteur de la médiation sociale s'est structuré et professionnalisé, entraînant une évolution significative des compétences de vos équipes de médiation sociale
- Parallèlement, l'État a engagé une réflexion sur la reconnaissance et la professionnalisation des médiateurs sociaux, avec pour ambition de consolider leur présence sur le terrain et d'accompagner leur montée en compétences.
 - Rapport Vignal en 2022
 - N°7 : *Construire une filière de formation complète et diversifiée du niveau 3 au niveau 6*
 - N°8 : *Rendre obligatoire pour les personnes sans formation...une formation initiale dans les 6 premiers mois de l'embauche*
 - N°9 : *Rattacher les futures certifications de la MS au tronc commun de la formation des travailleurs sociaux*

Un secteur qui se structure et se professionnalise

- Comité interministériel des villes en octobre 2023 :
 - Mesure : « *Professionaliser et simplifier le dispositif adultes-relais* »
- La Secrétaire d'Etat chargée de la citoyenneté et de la ville propose de faire monter en compétences les médiateurs en les formant au niveau BAC+2
- La norme AFNOR NF X60-600 qui intègre une obligation de formation
- Une proposition de loi qui met la formation des médiateurs au cœur de la reconnaissance de la médiation sociale :
 - « *Dans un délai d'un an à compter de sa prise de poste, le médiateur social suit une formation certifiante. Il peut être dispensé de formation s'il justifie d'une qualification suffisante.* »

Un secteur qui se structure et se professionnalise

- Des médiateurs sociaux qui souhaitent poursuivre dans le secteur de la médiation sociale et veulent se qualifier
- Des employeurs qui attendent une formation supérieure afin de faire monter en compétences leurs médiateurs et mieux répondre aux besoins des habitants



Un partenariat entre trois structures

Afin de répondre à ces besoins de qualification, **France Médiation, l'IRTES Bourgogne Franche-Comté et l'association Médiation Prévention Dijon Métropole**, avec l'appui des structures adhérentes du réseau France Médiation, ont mené une réflexion autour de la création d'un nouveau diplôme de niveau BAC+2 et ont abouti à l'élaboration de référentiel de compétences correspondant à un nouveau métier de « Chargé de médiation sociale » :

Le Chargé de médiation sociale est un professionnel de l'intervention sociale : il va à la rencontre des personnes, il met en place et réalise des médiations individuelles ou collectives adaptées aux spécificités d'un public, d'un territoire ou d'une commande en s'inscrivant dans le cadre déontologique de la médiation sociale. Il inscrit ses interventions dans une démarche palliative, préventive et pro active.

Objectif du parcours

- Maîtriser le positionnement et le cadre d'intervention de la médiation sociale
- Développer des compétences qui font du Chargé de médiation sociale un intervenant de proximité garant des droits et du respect des publics rencontrés
- Expérimenter et développer une fonction d'aller vers les publics
- Contribuer au développement social local et à la dynamique partenariale sur un territoire
- Expérimenter le métier par le biais de l'alternance (périodes de formation en stage et en centre de formation)

Enjeux Institutionnels et Professionnels

1. Une bonne gestion des emplois et des parcours professionnels en entreprise (GEPP)
2. La proposition d'une trajectoire métier et non d'une trajectoire tremplin (TURNOVER)
3. Un enrichissement du sens de la mission (DIVERSITE/INTERET/MOTIVATION)
4. Une offre en médiation qui gagne en légitimité (AFFIRMATION/INCRMENTATION)
5. Une amélioration du niveau de compétence qui permet comparaison aux métiers connexes à la médiation (REVALORISATION)
6. Une offre qui de part cette professionnalisation se rend nécessaire et en capacité de répondre à des projets techniques et politiques complexes (PERENNISATION)

Médiation sociale et prévention spécialisée

- Un même terrain de jeu avec des missions différentes
- Résolution de conflits et accompagnement éducatif
- Fluidité des relations sociales construction de projet
- Légitimation mutuelle et partage d'informations
- Des modalités d'évaluation à définir ensemble

BLOCS DE COMPETENCES ET ACTIVITES

Les compétences sont organisées en quatre blocs non hiérarchisés entre eux

BC1: Réaliser des interventions de médiation sociale

BC2: Inscrire des interventions de médiation sociale dans un écosystème d'acteurs pour engager des dynamiques partenariales en synergie sur les territoires d'interventions

B3: Accompagner la mobilisation des publics pour favoriser le lien social face aux évolutions sociétales

B4 : Concevoir et animer des projets vecteurs de lien social sur un territoire d'intervention

UNE FORMATION EXPERIMENTALE

Public visé :

- Une formation continue pour les salariés du secteur de la médiation sociale

Lieux :

- Un groupe de formation à l'IRTESS de Bourgogne : rentrée à Dijon en septembre 2025
- Un groupe de formation à France Médiation : rentrée à Paris en janvier 2026

Durée :

- 850 ,5 h de formation théorique sur une amplitude de 18 mois
- 840 h de formation pratique

UNE FORMATION THEORIQUE

Quatre Blocs de formation séquencés en 12 modules de formation

- Bloc 1 : Réaliser des interventions de médiation sociale : 137 h
- Bloc 2 : inscrire ses interventions de médiation sociale dans un écosystème d'acteurs pour engager des dynamiques partenariales en synergie sur les territoires d'interventions : 239 h
- Bloc 3 : Accompagner la mobilisation des publics pour favoriser le lien social face aux évolutions sociétales : 301 h
- Bloc 4 : Concevoir et animer des projets vecteurs de lein social sur le territoire d'intervention : 173,5 h

UNE FORMATION PRATIQUE

840 h de formation pratique réparties en 4 stages

En 1^{ère} année:

- Un premier stage de 2 semaines référé au bloc 1
- Un second stage de 8 semaines référé au bloc 2
- Un troisième stage de 8 semaines référé au bloc 3

En 2^{ème} année :

- Un quatrième stage de 7 semaines référé au bloc 4

Sur les 4 stages de formation deux semaines doivent être effectuées hors terrain employeur

LES METHODES MOBILISEES

- Cours, TD
- Suivi du parcours de professionnalisation
- Séminaires et ou tables rondes liées à une thématique
- Journées d'études
- Analyse de la pratique professionnelle
- Analyse de situations professionnelles
- Ateliers de réflexion et de recherches documentaires
- Jeux de rôles et mises en situation
- Photolangages
- Jurys blancs de préparation aux épreuves terminales

LES MODALITES D'EVALUATION

	1ère année 60 ECTS	2ème année 30 ECTS
Bloc 1	Rapport de stage 1 Epreuve terminale	
Bloc 2	Epreuve sur table contrôle de connaissances Dossier relatif à l'analyse d'un environnement institutionnel	Epreuve terminale
Bloc 3	Mises en situations Pratiques (tirage au sort études de cas : analyse) Journal d'observations	Epreuve terminale
Bloc 4		Contrôle de connaissances Dossier de pratiques professionnelles Epreuve terminale

LES PREREQUIS

Être titulaire du baccalauréat ou d'une certification en médiation

OU

Disposer d'une expérience significative en médiation sociale d'une durée d'au moins deux ans

Les aptitudes essentielles pour s'engager dans la formation incluent :

- Une grande capacité d'adaptation, un sens pratique, un sens de l'organisation et des responsabilités, un goût prononcé pour le relationnel, de la patience, de la discrétion et du tact, un sens du travail d'équipe. Un bon équilibre psychologique est également indispensable pour faire face aux situations complexes

LES MODALITES D'ACCES

- Dépôt d'un dossier de candidature
- Dossier VAP :
 - Première étape : Un dossier de demande de VAP est à remplir au niveau administratif
 - Deuxième étape : Un entretien de positionnement est obligatoire pour évaluer les motivations et la compatibilité du profil du candidat avec les objectifs de la formation
- La formation est accessible en Formation Professionnelle Continue des salariés (FPC) avec l'engagement écrit de l'employeur pour pouvoir entreprendre cette formation

LE COUT DE LA FORMATION

- 6540 euros pour la formation complète
- 4935 euros pour les titulaires du Bloc 1

Si vous êtes intéressés par cette formation voici nos contacts:

- Dijon :

- Véronique BELLINI, référente pédagogique
- Vbellini@irtess.fr tel : 03 80 72 64 74

- Paris :

- Laurent GIRAUD, Directeur
- Laurent.giraud@francemediation.fr tel: 01 55 03 00 85

Merci pour votre attention

o